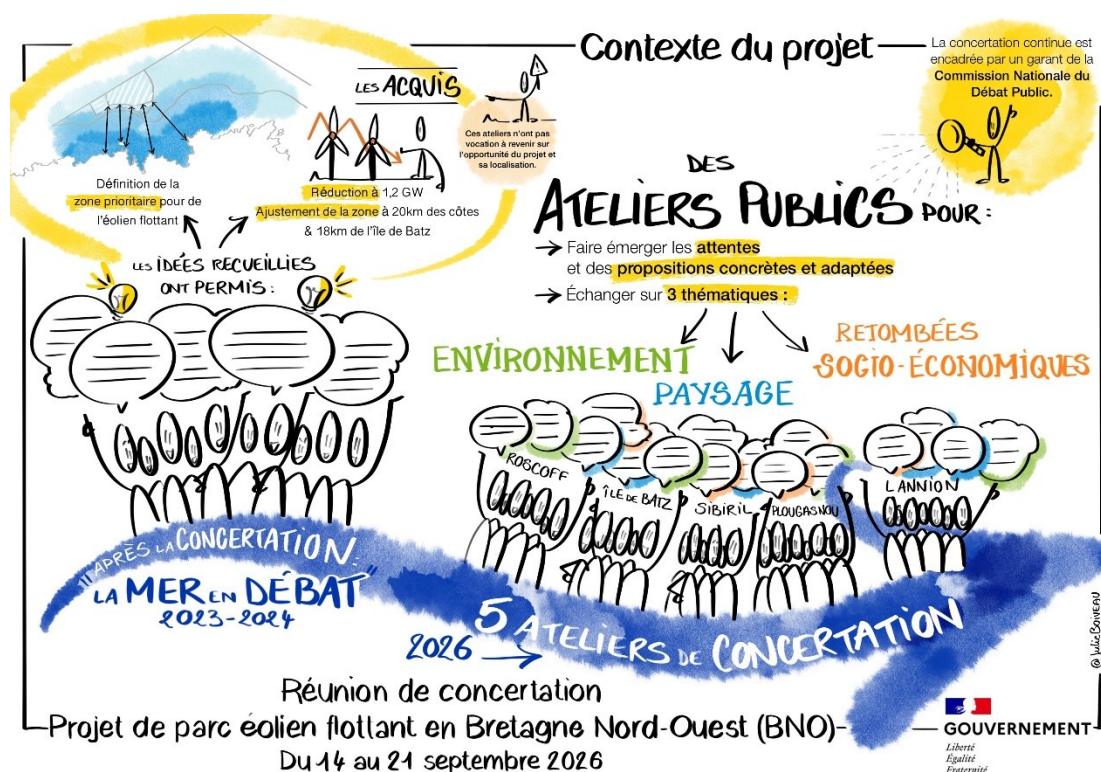


Projet éolien en mer – Bretagne Nord-Ouest

Compte-rendu de l'atelier participatif 4 à Plougasnou – 17 septembre 2026 de 18h à 21h. 44 participants.

1. Introduction



Accueil par M. le Maire de Plougasnou, Serge WLODARCZAK

Introduction de la DREAL Bretagne, Lucie TRULLA

Lucie TRULLA prie d'excuser madame la sous-préfète qui n'a pas pu participer à l'atelier et précise qu'elle la représente. Elle remercie M. le Maire pour son accueil et rappelle que l'atelier s'inscrit dans le cadre de la concertation continue menée à la suite du débat national La Mer en Débat 2023-2024. Les idées recueillies à cette occasion ont permis de définir une zone prioritaire, appelée Bretagne Nord Ouest (BNO), d'une superficie de 235 km², destinée à accueillir le projet de parc éolien flottant à l'horizon 2035.

Elle souligne que ces contributions ont également permis de faire évoluer le projet. Initialement prévu à 2 GW, il est désormais dimensionné à 1,2 GW, ce qui ramène le nombre d'éoliennes d'environ 100 à environ 70. Le positionnement du parc a lui aussi évolué, avec une implantation située à 18 kilomètres au nord de l'île-de-Batz et à 20 kilomètres des côtes continentales. Cette zone de 235 km² est intégrée à un appel d'offres engagé par la

Commission de régulation de l'énergie. Le lauréat sera désigné en février 2027 par la ministre de l'Énergie.

Madame Trulla insiste sur l'originalité de cet atelier, qui doit permettre à chacun de s'exprimer, au-delà de la seule expression de ses craintes, pour s'approprier les enjeux et faire émerger les attentes du territoire autour de trois grandes thématiques : l'environnement, les paysages et les retombées socio-économiques.

Elle précise que les contributions recueillies seront transmises au lauréat de l'appel d'offres, à RTE ainsi qu'aux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elles seront rendues publiques sur le site [Éoliennes en mer](#).

Elle précise que cet atelier n'a pas vocation à revenir sur l'opportunité du projet ni sur sa localisation ni sur la technologie retenue mais vise à recueillir les attentes et les propositions.

Enfin, elle souligne que cette concertation continue est encadrée par le garant de la CNDP, Marc Di Felice qui veille au respect de la transparence et des temps de parole. Elle souligne qu'il n'y aura pas nécessairement de consensus autour des tables : certains participants seront favorables au projet, d'autres y seront opposés. L'objectif est de recueillir l'avis de chacun. Elle appelle donc au respect mutuel, à l'écoute et au débat.

Introduction du garant de la Commission nationale du débat public (CNDP), Marc Di Felice

Marc Di Felice rappelle que la CNDP est une autorité indépendante chargée de défendre le droit des citoyens à disposer d'une information complète et transparente, ainsi qu'à participer aux décisions relatives aux projets pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Il explique que la CNDP intervient de deux façons. Avant la décision, elle organise des débats publics : c'est dans ce cadre qu'a été menée la démarche La Mer en Débat, à laquelle plus de 20 000 personnes ont participé. Les réunions publiques organisées autour du projet ont réuni de nombreux participants, qui ont pu exprimer leurs points de vue, à la fois sur le projet lui-même et sur la manière dont le débat était conduit avec toutefois quelques frustrations dues à l'absence de réunion publique dans le Nord Finistère.

Après la décision, la CNDP n'organise plus elle-même la concertation : celle-ci relève alors du maître d'ouvrage. Son rôle consiste néanmoins à veiller à ce que les choses se déroulent dans les meilleures conditions possibles en matière de transparence et de participation. Il précise qu'à ce stade, il n'est donc plus question de débattre de l'opportunité du projet, mais bien des modalités de participation et des conditions de la mise en œuvre du projet.

Il relève que le passage du projet de 2 GW à 1,2 GW constitue une évolution importante rendue possible par les réunions publiques menées en amont et formalisé en tant que recommandation dans son dernier bilan annuel de la concertation continue. D'autres sujets, comme l'orientation ou l'éclairage, ont également été abordés et pris en compte dans la construction du projet.

Enfin, il présente l'exercice proposé, à savoir le World Café, comme une méthode que la CNDP apprécie particulièrement. Contrairement aux réunions publiques, qui visent d'abord à informer, ce format permet de donner la parole à tous dans un cadre fondé sur le respect et l'écoute.

2. Mise en commun des travaux en sous-groupes (format world café)

Les participants à l'atelier, répartis en 6 sous-groupes, ont travaillé à tour de rôle sur les 3 thèmes proposés (Environnement et biodiversité, Paysage et cadre de vie, Economie et emplois), selon un format world café.

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Environnement	Table 1	• Interrogation sur l'impact environnemental du projet sachant qu'il sera démantelé dans 30 ans. • Questions sur les retours d'expériences sur les impacts des parcs et de la maintenance. • Points à « régler » concernant les migrations des chiroptères, en tenant compte de l'apport des études scientifiques. • Préoccupation concernant l'impact de l'ancrage et des chaînes de fonds, en lien avec le marnage. • Préoccupations concernant l'impact des huiles et de l'érosion des éoliennes (microplastiques, métaux lourds, perturbateurs et aluminium). • Inquiétude concernant l'impact de l'éclairage sur les oiseaux. • Questionnement sur l'existence d'études réalisées sur la vitesse de vent et les impacts concernant le Saint-Brieuc. • Interrogations sur les tempêtes et leurs conséquences sur les éoliennes. • Craintes que le sujet de la biodiversité soit	• Prendre en compte le retour des experts. • Prendre en compte le risque que représente l'ancrage des fondations, en rapport avec la dureté de la roche. • Réaliser des tests géologiques et mécaniques. • Faire évoluer le projet en fonction des conséquences sur l'environnement. • Faire en sorte que les éoliennes puissent « pivoter » en cas de détection de risques importants. • S'assurer que les phases de démolition soient intégrées au financement du projet et que l'ensemble du béton soit retiré. • Etudier la non-obsolescence des éoliennes. • Faciliter la création de zones récifs sur les éoliennes.

		sous-estimé au cours de l'évolution du projet. • Interrogation sur la prise en compte du coût global du projet (pollution, transport, etc.). • Question sur le démantèlement du projet, le devenir des éoliennes et la restauration du parc. • Question sur les conséquences sur la faune sous-marine, la biodiversité, les oiseaux pendant la construction et pendant le démantèlement. • Questionnement sur le retour d'expérience concernant l'acceptabilité des parcs sur l'environnement, la pêche, etc. • Certains participants sont satisfaits que l'Etat français réfléchisse à des solutions de décarbonation. Néanmoins, certains se demandent s'il ne serait pas plus pertinent de financer des projets citoyens plus petits ayant un impact local plus important. • Questionnement sur l'existence d'un bilan carbone du projet. • Interrogation sur le ratio coût/bénéfice du projet. • Questionnement sur la capacité des lauréats à sensibiliser la population aux risques naturels (submersion, tempête, etc.).	• Demander au candidat de dresser le bilan carbone du projet. • Mise en place d'un observatoire pendant la durée de vie du projet. • Prévoir une communication scientifique sur les impacts environnementaux du parc. • Le lauréat doit démontrer l'adaptabilité de sa technologie par rapport à l'environnement.
Environnement	Table 2	• « <i>L'absence de parc équivaut à une absence de problème sur la biodiversité</i> ». • Interrogation concernant les bénéficiaires de la production électrique, associées à la possibilité de réduire la consommation d'énergie fossile. • Interrogation sur les différentes études menées dans le cadre d'autres projets comme Saint-Brieuc. • Possibilité d'un « effet réserve » dans les	• Etudier la possibilité d'utiliser du béton géopolymère. • Obtenir le retour d'expérience de Saint-Brieuc. • Mettre à disposition des associations environnementales les données issues de l'état initial. • Tenir compte des rapports de l'IFREMER, MIGRATLANE,

		zones moins pêchées. • La diminution de la pêche pourrait entraîner une baisse de la consommation de pétrole et de la diffusion de polluant éternel. • Les éoliennes ne créent pas le dérèglement climatique. • Veiller aux risques liés au raccordement. • Interrogation concernant le bilan environnementale et du coût des différentes énergies renouvelables. • Interrogation concernant les polluants éternels relâchés par le parc et les pâles. • Interrogation concernant les métaux rares sourcés hors de France. • Interrogation concernant les effets des vibrations, du bruit et des rideaux de bulles sur les oiseaux, les chauves-souris, les milieux marins et les mammifères marins. • Interrogation sur la pollution lumineuse pour les oiseaux. • Question sur le risque lié à la présence éventuelle d'espèce invasive. • Interrogation sur le démantèlement et le recyclage des éoliennes. Volonté d'un traitement « propre et social ». • Attention particulière au <i>green washing</i>. • Inquiétude concernant le manque de données sur les oiseaux marins et sur l'éolien flottant.	ECUME de juin 2026 pour les lauréats.
--	--	--	---------------------------------------

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Les retombées	Table 1	• Interrogation sur les impacts du projet sur le tourisme et les activités économiques.	• Etudier la possibilité de certaines activités dans le

économiques	• Question sur les mesures compensatoires prévues dans le cadre du projet. • Interrogations sur les retombées économiques en matière d'emploi sur le territoire : le nombre d'emplois créés, les bénéficiaires et les éventuelles pertes d'emploi générées dans d'autres secteurs. • Interrogations sur le choix du constructeur et des sous-traitants, en lien avec des enjeux de souveraineté. • Question sur les conséquences d'un éventuel abandon du projet par le mandataire. • Question concernant les retombées économiques pour Plougasnou, notamment liées au port du Diben. • Interrogation sur les communes bénéficiaires des retombées économiques et sur l'utilisation de la « taxe éolienne » dans la zone éco-exclusive. • Question concernant les garanties financières de l'exploitant à propos des frais de démantèlement. • Question sur la capacité du territoire à mettre en place des filières de formation adaptées. • Interrogation sur l'origine de la main d'œuvre, le nombre d'emplois directs lié à la construction, à la main d'œuvres et le nombre d'agents de l'Etat mobilisés sur le projet. • Questionnement sur l'impact économique du parc et du poste de raccordement sur le territoire. • Interrogation de l'incidence du projet au regard de la loi littorale. • Interrogation concernant l'existence d'une étude d'impact sur le réel besoin énergétique, sur le coût d'une éolienne et sur le nombre réel d'emplois créé (exemple à Saint-Brieuc). • Question sur l'impact du projet sur les emplois	parc notamment conchyliculture et aquaculture. • Examiner les possibilités de partenariat avec les lycées et établissements d'études supérieures pour créer des filières de formation. • Associer les élus à la mise en œuvre du projet. • Demander à Morlaix Communauté de rénover le port du Diben pour être prêt à accueillir le projet en 2035. • Revoir les modalités de règles de répartition des retombées afin qu'elles bénéficient à davantage de communes. • Etudier le retour d'expérience de Saint-Brieuc. • Capacité de l'Etat à revoir le projet en fonction de son évolution.
---------------------------	---	--

		liés à la pêche. • Question sur la rentabilité du parc et inquiétudes quant à la dépendance aux subventions de l'Etat et aux possibilités de compensations. • Interrogation sur le ratio coût/rentabilité du parc éolien par rapport à d'autres sources d'énergie. • Questionnement sur le choix des thèmes « en silo » et sur le rôle des élus et de la démocratie. • Interrogation sur le rôle de l'Etat : « pourquoi ne porte-t-il pas le projet ? ». • Réel besoin de diversifier les sources énergétiques de décarbonation.	
Les retombées économiques	Table 2	• Interrogation sur le coût total du projet, sur sa durée de vie limitée et sur son retour sur investissement. • Interrogation concernant les garanties apportées à la pêche côtière et des effets du nouveau périmètre sur cette activité. • Question concernant les impacts sur le tourisme ; différents retours d'expériences cités, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne, à Beauvoir-sur-Mer et à Saint-Brieuc. • Interrogation sur la sécurité des pêcheurs : « <i>Je pêche dans le secteur et je crains que les éoliennes tombent</i> ». • Demande de détailler les retombées économiques pour les riverains et les communes du littoral (une éventuelle baisse de la facture ?). • Interrogation sur le maintien des compensations à la suite de la décision de reculer le parc. • Interrogation sur la nature et la forme d'infrastructures à terre. • Question sur l'usage de l'électricité produite et les moyens complémentaires aux éoliennes. • Le projet est associé clairement à l'objectif	• Etudier le retour d'expérience de Saint-Brieuc. • Développer la formation en Bretagne dans le secteur éolien (soudeur, monteur, électricité, etc.). • Privilégier l'accès à la formation aux locaux.

		d'atteindre un mix énergétique et de sortir des énergies fossiles pour plus de sobriété énergétique. • Question sur l'estimation du projet par les pouvoirs publics et remise en question du cahier des charges qui ne permet pas de garantir la souveraineté concernant les matériaux utilisés. • Questionnement général sur la souveraineté nationale et l'indépendance énergétique. • Questionnement sur le montant de la taxe éolienne et sur sa répartition. • Enjeu à mobiliser le port de Roscoff et le port de Plougasnou (actuellement à l'état de friche). • Le polder de Brest peut représenter une opportunité d'emplois.	
--	--	--	--

Thématique	Table	Attentes, remarques, craintes	Propositions
Paysage	Table 1	• Le paysage n'est pas la première préoccupation, néanmoins une attention est portée à la notion d'encerclement par les éoliennes. • Certains participants comprennent le projet tout en exprimant qu'ils ne sont pas heureux de voir les éoliennes s'implanter. • Interrogation concernant le droit de l'Etat à utiliser le bien commun (la mer) au profit d'une entreprise privée. • Interrogation concernant la prise en compte des impacts sonores pendant la phase travaux. • La visibilité du parc varie selon les conditions météorologiques ; une visibilité maximale de 10 kilomètres est évoquée pendant l'atelier. • Interrogation concernant l'éventuelles surcapacité avec Celtic Interconnector. • Interrogation concernant le stockage de l'énergie intermittente.	• Etudier les modèles d'éoliennes existants pour réduire l'impact, en forme et en couleurs (modèles verticaux ?). • Permettre au grand public de poser des questions tout au long du projet. • Utiliser les radars avec détecteurs automatiques, orientés vers le ciel. • Pour les bateaux, utiliser des feux à mi-hauteur de mats pour limiter l'impact visuel depuis la côte. • Considérer l'implantation comme un facteur de réduction d'impact. • Travailler sur des principes

		• La hauteur est associée à un impact visuel plus important et pourrait provoquer des impacts environnementaux. • Certains participants évoquent que, depuis la côte, les éoliennes peuvent paraître petites. • Questionnement sur l'impact visuel du poste électrique à terre. • Interrogation sur les évolutions technologiques futures : « <i>En 2035, d'autres machines existeront, plus puissantes, plus compactes et plus basses comme des ventilateurs</i> ». • Question sur la nécessité de stopper les éoliennes par grands vents. • L'acceptation de l'impact visuel est associée à la nécessité d'avoir des garanties sur l'efficacité du projet : « <i>Pas de la déco !</i> ». • Les subventions aux mairies sont une forme de reconnaissance des nuisances. • Inquiétude concernant le paysage sous-marin : les éoliennes sont synonymes d'ancrage et donc d'impacts environnementaux et économiques (comme pour la pêche). • Inquiétude concernant le visuel de l'horizon maritime associé au sacré, à la liberté et la poésie. Certains participants rappellent néanmoins que l'horizon peut comprendre aussi des tankers et des marées noires, etc. • Préoccupation concernant la sécurité (radar de nuit et feux). • Interrogation concernant les règles de camouflage (FOMEC : Forme, Ombre, Mouvement, Eclat, Couleur).	de camouflage. • Tester d'autres couleurs pour les éoliennes. • Être attentif à l'évolution des technologies. • Développer les énergies renouvelables dans une logique de mix énergétique.
Paysage	Table 2	• Sentiment de ne pas avoir pu discuter de l'opportunité du projet : « <i>c'est acté</i> », « <i>le projet traîne un boulet : pas de débat public sur l'implantation</i> ».	• Orienter les éoliennes afin qu'elles se voient le moins possibles depuis un point fixe sur la côte.

		• Regrette le manque d'explication sur la hauteur des éoliennes ou sur la possibilité d'éoliennes flottantes, alors qu'il y a du courant. • Souligne que le projet serait implanté dans un « <i>endroit risqué</i> ». • Regret de l'absence de réponse sur les questions concernant le trafic maritime. • Regret de l'absence de réponse sur les résultats des carottages. • Déploie le manque d'information, de transparence et l'absence de réponse à certaines questions posées par le grand public. • Question concernant le déroulement du chantier sur la côte. • Interrogation concernant la durée de construction du parc, des impacts sur le mode de vie, le paysage et les nuisances. • Souligne la nocivité de la « <i>lumière rouge dans la nuit</i> ». • Question concernant la convergence des impacts paysagers et militaires. • Question concernant l'impact sonore et visuel des hélicoptères mobilisés pour l'entretien des éoliennes. • Interrogation sur l'impact paysager de l'atterrissage et sur la prise en compte de la loi littoral.	• Réduire la hauteur des éoliennes. • Réduire l'impact visuel et concerter avec les riverains et les acteurs socio-économiques (apiculteurs, métiers du maritime, etc.). • Utiliser une autre couleur que le rouge pour les lumières : « <i>Le bleu, ce serait mieux</i> ». • Réinterroger l'intérêt du projet : « <i>L'intérêt paysager est qu'il n'y ait pas d'éoliennes</i> ». • Prendre en compte les dangers militaires et les enjeux de sécurité. • Choisir une autre couleur pour les éoliennes. • Etudier une technologie existante pour un projet moins cher, plus rapide et moins haut. • Trouver un compromis entre la taille et le nombre d'éoliennes. • Etudier la possibilité d'avoir un projet plus compact. • Proposer des mesures compensatoires : financement de moyens de sauvetage, observatoire de l'évolution de la biodiversité, financer des moyens de remorquage en haute-mer. • Intégrer des citoyens et des élus locaux dans la commission de nomination du lauréat.
--	--	--	---

			• Faire une étude pour évaluer le tourisme industriel et le développer (retour d'expérience de Saint-Brieuc). • Faire une étude sur la dévaluation immobilière sur le territoire. • Prendre en compte l'avis de l'industrie touristique, de la restauration et de la filière pêche. • Prendre en compte le cadre de vie des pêcheurs : conditions de travail, alternative à la pêche, possibilité d'exercer la pêche, etc.
--	--	--	--

3. Conclusion

Madame Trulla remercie les participants pour la qualité des échanges. Elle invite les participants à se retrouver autour d'un buffet et leur précise qu'ils peuvent consulter la synthèse graphique de l'atelier (cf. ci-dessous).

